

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 90 (1945)
Heft: 9

Artikel: Le recrutement dans l'armée
Autor: Gindraux
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342285>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le recrutement dans l'armée

Nous abordons ici une question qui a déjà fait couler beaucoup d'encre, mais qui n'est pas encore résolue. Il ne s'agit pas seulement de savoir qui est déclaré apte ou non à faire du service, mais de la répartition dans les différentes armes des futurs soldats.

Comme l'industrie moderne, l'armée demande maintenant toujours plus de spécialistes, non seulement différenciés par chaque arme, mais dans l'arme même. D'où la nécessité d'avoir un recrutement très soigné et très poussé ; non pas basé presque uniquement, comme maintenant, sur les aptitudes physiques des futures recrues, avec peut-être une influence produite par la profession, mais encore, et tout autant, par les aptitudes intellectuelles des jeunes gens.

Ce recrutement n'est actuellement pas au point. Pour s'en rendre compte, il suffit de lire les remarques d'un capitaine d'infanterie dans la *Revue militaire suisse* de mai 1944, et entendre les observations des différentes armes, de l'Artillerie par exemple, au sujet du recrutement des soldats radios.

Mais réclamer, critiquer n'aboutit à rien de positif. Avons-nous les moyens, les institutions nécessaires pour établir ce recrutement non seulement physique, mais intellectuel également ? Car pour maintenir en état une armée de milice comme la nôtre, avec si peu de temps de service d'instruction, il est nécessaire de répartir d'avance dans chaque arme, et même dans chaque spécialité des différentes armes, les hommes suivant leurs capacités intellectuelles, l'instruction reçue et leurs possibilités de raisonnement.

Pour exiger d'un soldat ce que la guerre moderne demande

de lui actuellement, ce n'est pas seulement le service militaire qui peut le lui inculquer ; mais sa vie civile, son apprentissage, son métier, ses facultés de raisonnement même, tout cela doit servir à recruter le soldat moderne. C'est une sorte d'orientation militaire qui est nécessaire, analogue à l'Office d'orientation professionnelle.

Il ne s'agit pas ici, pour tranquilliser les pacifistes d'après-guerre, d'augmenter le nombre de nos soldats, de réduire le nombre d'inaptes au service, ou même de prolonger le temps nécessaire à l'instruction, mais simplement de répartir plus judicieusement, lors du recrutement, les futurs défenseurs de notre pays. Cette répartition serait basée non pas seulement sur des aptitudes physiques, mais aussi et surtout, sur des aptitudes intellectuelles.

Le recrutement se diviserait ainsi en deux parties bien distinctes : l'examen physique qui a pour but de déterminer si oui ou non, le jeune homme est apte au service militaire ; l'examen intellectuel, qui aurait lieu après, pour déterminer à quelle arme il est nécessaire d'attribuer cet homme. C'est donc un recrutement plus scientifique qui est nécessaire, et ceci est possible sans intensifier l'instruction militaire préparatoire, qui connaîtra probablement un déclin immédiatement après cette guerre, mais en examinant les hommes au point de vue de leurs aptitudes intellectuelles, en plus de leurs possibilités physiques.

Ce n'est d'ailleurs pas nouveau, puisque avant, nous avons déjà l'examen intellectuel au recrutement. Mais trop rapide et surtout trop superficiel ; la question primordiale de savoir si les hommes sont aptes au service militaire est résolue par la visite sanitaire du recrutement, très approfondie. Mais ensuite, la répartition de ces hommes dans les différentes armes, suivant leurs possibilités, leurs facultés intellectuelles, est tout aussi importante.

L'institution qui nous permettrait de réaliser ce recrutement, nous l'avons déjà : les examens pédagogiques des recrues. Mais

alors, elle intervient au moment où les hommes sont déjà à l'école de recrues, et même déjà spécialisés. Donc l'influence au point de vue répartition est nulle et celle du point de vue militaire très limitée. Ceci ressort d'ailleurs de la tâche principale de ces examens, qui est « d'exercer une influence favorable sur la structure de l'enseignement scolaire et post-scolaire » (d'après le rapport des examens pédagogiques des recrues en 1943).

Ces examens acquièrent peu à peu le droit de cité sur les différentes places d'armes, et leur utilité, leur but ne sont plus discutés *au point de vue de l'enseignement*. Ils ont donc été institués en vue d'une réforme éventuelle. Au point de vue militaire, ils donnent également de précieux renseignements ; en particulier, ils peuvent être déterminants pour le choix des futurs sous-officiers et officiers. Et puis aussi, ce que malheureusement nous ne faisons pas assez chez nous, ils permettent aux commandants d'unités et aux chefs de section d'acquérir une idée plus exacte sur la mentalité, les capacités de leurs recrues. Ainsi, ils poussent les supérieurs à traiter leurs hommes non pas comme des numéros, mais chacun individuellement, suivant ses capacités, son instruction, sa faculté de raisonnement et son initiative.

Ceci ressort du rapport de l'expert d'arrondissement I, Monsieur Chantrens, pour l'année 1943 : « La guerre moderne exige de la part des combattants, outre une discipline stricte, cela va de soi, de solides qualités d'intelligence, de réflexion, d'initiative. Notre règlement de service insiste à plus d'une reprise sur la nécessité de faire appel à la réflexion et à l'initiative de l'homme, à son intelligence, à sa vivacité d'esprit. Or, quel est le sens de la réforme à laquelle travaillent nos examens, sinon précisément une accentuation de la culture de l'intelligence, de la faculté de réfléchir, de juger et de décider, autrement dit de l'esprit d'initiative ? Quand cette réforme aura porté ses fruits, nul doute que la formation du soldat dans les écoles de recrues n'en soit grandement facilitée. »

Mais ce sont les seules influences actives que les examens pédagogiques ont sur la formation militaire. Leur but est avant tout de réformer l'instruction ; l'influence apportée dans le cadre militaire découle de ce but, et est tout à fait accessoire. Seulement, quand les examens ont lieu, les hommes sont déjà recrutés, incorporés même. Il s'agirait donc, pour les examens pédagogiques, de trouver le moyen de leur donner une prise plus directe, plus immédiate et plus efficace sur l'armée, sur le recrutement en particulier.

Pour cela, ne pas les faire à l'école de recrues, mais en même temps que le recrutement. La question de savoir si le conscrit est apte ou non au service serait réglée immédiatement, comme actuellement. Il resterait encore à répartir les futures recrues dans les différentes armes, en les spécialisant déjà, pour autant que possible.

Cette répartition n'aurait lieu qu'après l'examen des travaux écrits et oraux des conscrits. Suivant les besoins des différentes armes, les hommes seraient répartis alors d'après leurs capacités intellectuelles, leurs possibilités de réflexion, *suivant les données fournies par les examens pédagogiques.*

Il y a évidemment des désavantages à cette proposition : tout d'abord, cela demande une étude serrée et approfondie de l'organisation du recrutement et des examens pédagogiques. Et puis, le recrutement devrait durer deux jours au lieu d'un, comme actuellement, et probablement deux jours qui ne se suivent pas immédiatement.

En outre, une convocation des experts, la création d'une commission de recrutement qui devrait examiner les résultats des examens pédagogiques, et incorporer ensuite les hommes. Et encore le triage des travaux écrits et des résultats des examens oraux, à répartir et à envoyer aux services des différentes armes. Ces services auraient alors à expédier ces feuilles aux commandants d'écoles de recrues, ce qui permettrait aux cadres d'avoir les renseignements nécessaires exactement comme l'organisation actuelle le permet. Donc, une nouvelle étude et

organisation, des frais supplémentaires, la création de nouvelles commissions, dans un pays qui n'en compte que trop, et d'autres désavantages que la pratique fera apparaître.

Mais les désavantages s'effacent devant le but de cette institution : recrutement de l'Armée basé sur des bases scientifiques, possibilité pour ces examens d'exercer une influence directe et immédiate sur la répartition de nos futurs soldats, donner à notre défense nationale l'occasion d'employer immédiatement les résultats de l'instruction pédagogique de tout le pays, tout en conservant les buts recherchés actuellement par les examens. Il suffit d'élargir ces buts, et d'y adjoindre un recrutement rationnel de nos futurs soldats.

Voilà, à mon point de vue, une question qui mérite une étude approfondie et immédiate : le recrutement de notre Armée.

Cap. GINDRAUX.

Of. instr. Art.
